

Projet de sécurisation école du Val Fleuri
Compte-rendu de la réunion du 26 mai 2020

Présents :

Eric Dumoulin, Maire

Inès de Marcillac, Maire-adjointe Éducation, restauration municipale, sport

Virginie Minart Giverne, Maire-adjointe Sécurité, Mobilités, Voirie

François Schmitt, Maire-adjoint Démocratie participative, Conseils de quartier,
Environnement quotidien

Jean Guillaume Datin, directeur des Services Techniques

Florence Guillemet, coordinatrice de l'Espace Public, chef de projet

Kathleen Bonnet, représentante FCPE, habitant av Gambetta

Florence Sergent, représentante PEEP, habitant rue du Bray

Karine Grout, représentante Val Fleuri en Action,

Amélie Milochau, adjointe de M. Bresnu, directeur de l'école du Val Fleuri

Aurélie Preney, habitant rue du Val Fleuri

Isabelle Barbier Maynard, habitant rue du Bray angle rue M. Hardouin

Jean-François Chevalier, habitant rte de Carrières angle rue Lamy

Jean-Pierre Wermert, habitant rte de Carrières

RAPPEL DU CONTEXTE

Monsieur le Maire débute la réunion en rappelant l'origine de l'étude, ses objectifs et le contexte d'urgence qui conduit à cette réunion. Depuis plusieurs années, au cours des conseils d'école, parents d'élèves et enseignants se plaignent des conditions d'accès à l'école : étroitesse des trottoirs, dangerosité des carrefours et des traversées piétonnes, incivilités des automobilistes,...

Cette demande rejoint d'ailleurs les remontées des riverains, recueillies par les services au cours des années, sur les dysfonctionnements et nuisances en matière de circulation et stationnement constatés dans les rues du quartier.

Une étude a donc été confiée à un bureau d'études spécialisé, ERA, afin d'objectiver les constats et les ressentis, d'une part, et de proposer des solutions, d'autre part. L'objectif est d'améliorer la sécurité des usagers, notamment celle des enfants, en apaisant la circulation dans le quartier.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier, du fait des enjeux antagonistes, ne peut être consensuel. Il ne s'attend pas à pouvoir satisfaire tous les riverains et précise que c'est donc l'intérêt général, à savoir la sécurité, qui primera dans les prises de décision.

Mme Barbier intervient et déplore, au nom de nombreux riverains venus la voir pour en discuter, la précipitation dans laquelle la consultation est conduite et demande, compte tenu des circonstances exceptionnelles, un report de celle-ci pour prendre le temps d'un véritable échange.

M. le Maire répond qu'il est conscient de cette accélération, qu'elle est liée justement aux conditions exceptionnelles. Pendant 2 mois, la mairie a géré les urgences liées à la crise sanitaire. Avec l'annonce du déconfinement, des travaux ont pu être reprogrammés. Pour Val Fleuri, la réflexion n'est pas nouvelle et les problèmes de sécurité remontent à

longtemps. Si le feu vert n'est pas donné avant fin mai à l'entreprise de travaux, qui doit encore étudier en détail tous les aménagements qui seront retenus, un an sera perdu, car ce sont des travaux qui ne peuvent être conduits que pendant les vacances scolaires d'été.

Mme de Marcillac et M. Datin précisent que des travaux de rénovation de la toiture de l'école doivent également être exécutés et qu'il y a eu un arbitrage, en début d'année, donnant la priorité aux travaux de sécurité sur voirie, et que la toiture serait ainsi remise à neuf sur 2 exercices, 2021 et 2022.

La réunion publique de présentation était prévue le lundi 20 avril, jour de rentrée, ce qui aurait laissé amplement le temps de la concertation. L'annonce du confinement est intervenue juste avant la diffusion aux riverains et parents d'élèves de ce rendez-vous de rentrée. Les services ont alors pensé inverser les priorités et réaliser une partie de la toiture en 2020 ; malheureusement, il n'y avait plus assez de délai pour la consultation des entreprises dans le respect du code des marchés publics.

PRESENTATION DE L'ETUDE ERA

M. le Maire demande ensuite qu'une rapide présentation du travail d'ERA, mis en ligne sur le site internet de la Ville, soit faite par M. Datin et Mme Guillemet, pour ensuite laisser la place aux échanges.

M. Datin rappelle que le diagnostic réalisé par ERA a été basé sur des comptages (débit et vitesse) des véhicules dans toutes les voies autour de l'école, sur un questionnaire distribué à tous les parents d'élèves pour identifier leurs habitudes en termes de mobilité vers et depuis l'école, et sur des observations de terrain.

L'analyse qualitative et quantitative du trafic routier conduit à la conclusion que le trafic "malin" des automobilistes cherchant à rejoindre les quais par la rue Lami, conjugué à la dépose-minute des enfants, dans des voies ne permettant pas le croisement, crée les encombrements et situations dangereuses. Il y a relativement peu de parents emmenant leur enfant en voiture (une cinquantaine face à environ 200 élèves arrivant à pied), mais la configuration des voies rend cette dépose compliquée.

ERA a donc proposé 2 grandes familles d'aménagement, la première en maintenant le plan de circulation actuel, la deuxième en mettant en sens unique certaines voies.

Mme Guillemet indique - en préambule à la présentation rapide des différents aménagements proposés - que les avancées de trottoirs au droit des passages piétons dans les carrefours, essentielles pour la sécurité des piétons enfants, ne peuvent être réalisées que si l'on met les voies en sens unique. En effet, dans des rues à double sens, il y a besoin de la largeur complète de la chaussée pour permettre le croisement des véhicules au moins à chaque carrefour, à défaut de pouvoir le faire au milieu de la rue (absence de bateaux pour se rabattre ou riverains garés devant leur bateau).

Mme Guillemet précise que les aménagements dits "complémentaires" (aménagement des entrées de l'école sur Bray et Lami, réglementation des dépose-minute...) peuvent être réalisés quelle que soit la famille de solutions retenue.

Mme Guillemet annonce qu'il y a un oubli, involontaire, dans le document de synthèse présenté aux riverains et parents d'élèves concernant la rue Maurice Hardouin. Le bureau d'étude ayant identifié le report de flux sur la rue Maurice Hardouin comme inconvénient

majeur d'une mise en sens unique des autres rues, des mesures pour diminuer les effets de ce report, et également répondre aux préoccupations actuelles des riverains, ont été étudiées. Ainsi, il est proposé de créer un plateau surélevé au carrefour Hardouin/Bray, de supprimer le coussin berlinois présent (source de nuisances et ralentisseur insuffisant) et d'augmenter les zones de croisement, en particulier aux intersections.

M. Datin fait état des retours par mails suite à la publication de l'étude sur le site internet : 35 retours, 22 avis exprimés, dont 80 % favorables aux sens uniques. Dans les personnes n'ayant pas exprimé de choix, la plupart étaient inquiets quant aux conséquences de la mise en sens unique, notamment vis-à-vis du report de trafic sur M. Hardouin.

M. le Maire donne la parole aux différents représentants des parents et riverains.

DES AVIS CONSTRUCTIFS

Les parents d'élèves étant pour la plupart habitants du quartier, certaines préoccupations se recourent :

- Inquiétude des parents emmenant leur enfant en voiture et partant vers le pont de passer 2 fois par M. Hardouin, rue compliquée pour les croisements. Pourquoi ne pas mettre la rue Lami en sens descendant pour éviter ce problème ?
- Dangerosité actuelle du carrefour Hardouin/Bray pour les piétons : manque de visibilité du fait des véhicules garés trop près des passages piétons et vitesses inadaptées des véhicules.
- De façon générale, incivilités répétées des automobilistes, configurations dangereuses des carrefours, ce qui inquiète les parents et les incite, même ceux habitant près de l'école, à accompagner leur enfant au lieu de les laisser aller et revenir seul.
- Avis de l'équipe enseignante : favorable aux sens uniques car le double sens pose de nombreux problèmes : incivilités, vitesse des automobilistes pour passer le premier dans un tronçon de rue...Le gardien se retrouve souvent à faire le médiateur entre automobilistes !
Les classes passent très souvent par le carrefour Carrières/Lami (au moins une classe par jour) et l'école sera donc très attentive à son traitement.
- Doute sur le fonctionnement des dépose-minute proposés : beaucoup de parents, soit se garent et accompagnent leur enfant, soit les déposent en pleine voie au niveau des portails. Perplexité quant aux différents aménagements proposés du carrefour : Bray/Lami/Val Fleuri/Dr Millard. Pourquoi la ville ne rachèterait pas le terrain qui sert de potager à l'angle Bray/Val Fleuri pour gagner de l'espace et éventuellement aménager en stationnement ?
- Inquiétude sur le débouché de Lami sur rte de Carrières : manque de visibilité, trop grande vitesse des véhicules. Pourquoi pas un feu, même si choix des sens uniques ?
- Demande d'une étude de l'impact de la mise à sens unique à l'échelle du quartier. Pourquoi ne pas expérimenter les mises en sens uniques de façon provisoire ?
- Unanimité concernant les aménagements à l'intérieur de la cour, côté Lami, pour agrandir l'entrée, comme sur Bray. Suggestion, côté Bray, de récupérer l'espace (moitié minéral, moitié végétal) entre le préau et la clôture pour le transformer en trottoir et agrandir encore la zone d'attente pour les élèves.
- Signalement de la dangerosité du carrefour Maisons/Carrières du fait de l'extrême étroitesse du trottoir
- Signalement de l'étroitesse du trottoir côté école dans le carrefour Lami/Bray, renforcée par la présence de barrières, alors qu'il y a énormément de flux piéton dans ce tronçon.

DES PROPOSITIONS, ENGAGEMENTS ET DECISIONS

L'idée d'une expérimentation revenant à plusieurs reprises dans les interventions et les retours reçus par mail, M. le Maire propose à tous de procéder en deux temps :

- réaliser cet été les aménagements de sécurité qui ne bloquent pas le choix ultérieur entre maintien du double sens ou passage en sens uniques;
- faire une expérimentation des mises en sens uniques à partir de la rentrée et dès que la circulation aura retrouvé son niveau normal, sur deux mois par exemple, puis, après bilan et concertation, faire les travaux complémentaires l'année prochaine.
-

Ainsi, en 2020, il serait réalisé :

- l'extension des zones d'entrée côté rue Lami et, si pas de problème d'urbanisme, côté rue du Bray, et la création de stationnement vélo/trottinettes
- les plateaux surélevés au droit des entrées rue Lami et rue du Bray
- rue Maurice Hardouin, le plateau surélevé au carrefour avec rue du Bray, la suppression du coussin berlinois et l'extension des zones de croisement
- un aménagement provisoire dans le carrefour Bray/Lami/Val Fleuri/Dr Millard pour organiser des dépose-minute (marquages au sol, panneaux), avec un éventuel élargissement du trottoir côté école

Pour la rentrée :

- organisation de l'expérimentation "sens uniques"
- étude par les Service Techniques des possibilités d'aménagement sur le carrefour Carrières/Lami :

- carrefour à feux provisoire pour expérimentation ?
- contact avec le Conseil départemental pour envisager une modification des rampants du plateau existant, afin d'avoir une réelle efficacité sur le ralentissement (pour mémoire, du fait de la présence de lignes de bus régulières, le Département applique les recommandations avec des pentes de 7 % alors que la Ville applique systématiquement le maximum de 10 %)

En 2021, les derniers aménagements seraient réalisés suivant le résultat de la concertation.

- aménagement définitif du carrefour Bray/Lami/Val Fleuri/Dr Millard
- si les sens uniques étaient retenus, création des avancées de trottoirs au niveau des différents passages piétons

Ces travaux pourront éventuellement être organisés pendant les "petites" vacances scolaires afin de ne pas gêner les livraisons des matériaux pour la réfection de la toiture de l'école en été 2021.

Cette proposition satisfait tous les intervenants. La réunion est levée.